

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01267 Numéro SIREN : 841 145 022 Nom ou dénomination : 2S INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 4314

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 2S INVESTNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 14 Rue des Mouettes76130 MONT ST AIGNANNuméro SIRET * 8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 2 3Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	707 000	707 000	707 000	707 000
Total I (5)		044	048	707 000	707 000	707 000	707 000
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *	072	074				
	Autres * (3)	072	074				962
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	2 538	538	7 750	
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	2 538	2 538	8 712	
Total général (I+II)		110	112	709 538	709 538	715 712	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		1 000	1 000		
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		100	100		
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132				
Report à nouveau		134		149 316	90 005		
Résultat de l'exercice		136		131 324	59 311		
Provisions réglementées		140					
Total I		142		281 740	150 416		
Provisions pour risques et charges		154					
Emprunts et dettes assimilées		156		12 640	71 940		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166					
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	172	415 159	493 356		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		427 798	565 296		
Total général (I + II + III)		180		709 538	715 712		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S.U. 2S INVEST

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 1Exercice N-1 clos le
13 1 1 2 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	209		210	210		210	
	215		214	218		218	
Ventes de marchandises *	217		218	60 000			
Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires services *			214				
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218				
Production immobilisée *			222				
Subventions d'exploitation reçues			224				
Autres produits			226				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			230	1 417		1 548	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			232	61 417		1 548	
Variation de stock (marchandises) *			234				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			236				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			238				
Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)			240				
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		242	4 821		7 776	
Rémunérations du personnel *			244				
Charges sociales (cf. renvoi 380)			250	67 411		62 001	
Dotations aux amortissements *			252	25 856		22 458	
Dotations aux provisions			254				
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		256	6		2	
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		262				
Total des charges d'exploitation (II)			264	98 093		92 236	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(36 676)		(90 689)	
Produits financiers (III)			280	168 000		150 000	
Produits exceptionnels (IV)			290				
Charges financières (V)			294				
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	131 324		59 311	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	131 324		314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
Provisions non déductibles *			322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324				
Divers * dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251	(Part de loyers dispensés de réintégration)		249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
Entreprenue nouvelles (44. sexies A)	986		987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies A)		138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies A)	981		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. quinquies A)		991	
Divers dont ZFA NG (44. quinquies A)	345		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	
Déduction exceptionnelle (art 39. decies) A B C D E F G			993	Zone de développement prioritaire (44. quinquies A)		992	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352			354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
Déficits antérieurs reportables : * 135 584			360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370			372	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012021

31122021

X

Désignation de la société:

S.A.S.U. 2S INVEST

Adresse du siège social:

14 Rue des Mouettes

SIRET 8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 2 3

76130 MONT ST AIGNAN

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

28 276

Bénéfice imposable à 15%

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYE PAR PAYE OCIDAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

S.E.C. S.A.R.L. JPCG
61 Impasse Joseph Farnous
Le Carré Jaurès
83160 LA VALETTE DU VAR
Tél: 0494272525

Nom et adresse du conseil:

Tél:

CGA/OMGA / Viseur conventionné (cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

Date: 27/04/2022

Lieu: MONT SAINT AIGNAN

Qualité et nom du signataire:

Président

Signature

SIGRIST STEPHANE

N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Copie Certifiée conforme à l'original - La Gérance

2S INVEST
14 RUE DES MOUETTES
76130 MONT SAINT AIGNAN

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
M SIGRIST STEPHAN 4 RUE TALLEYRAND PERIGORD 78480 VERNEUIL SUR SEINE	1 000		67 411				

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	66 166
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2021

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
REVENUS TITRES DE PARTIPATION EXONERES		159 600
Total des déductions diverses	350	159 600

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	707 000	482		484		486	707 000	707 000
TOTAL		490	707 000	492		494		496	707 000	707 000
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	135 584	Déficits reportables	984 135 584
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860 28 276
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 163 860

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : S . A . S . U . 2S INVEST				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	160
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U. 2S INVEST

ADRESSE (voie) 14 Rue des Mouettes

CODE POSTAL 76130 VILLE MONT ST AIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SIGRIST Prénom(s) STEPHAN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Naissance : Date 250470 N° Département 68 Commune MULHOUSE Pays FR

Adresse : N° 4 Voie RUE TALLEYRAND PERIGORD

Code postal 78480 Commune VERNEUIL SUR SEINE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. 2S INVEST

ADRESSE (voie)

14 Rue des Mouettes

CODE POSTAL

76130

VILLE

MONT ST AIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Acte déposé le :

07 JUIN 2022



Acte déposé le :

27 JUIN 2022



SAS 2S INVEST
Société par Actions Simplifiée
Capital de 1 000 Euros
Siège social : 14 rue des mouettes
76130 MONT SAINT AIGNAN
R.C.S. ROUEN : 841 145 022

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 03 MAI 2022**

L'an deux mille Vingt-deux,

Le 03 mai à 18 heures,

Au siège social.

Les associés de la société SAS 2S INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur SIGRIST Stéphane préside la réunion en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1000 actions sur les 1000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée:

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêté au **31.12.2021**.
- Le rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Le texte des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion et déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le **31.12.2021**, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 131323.91 Euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président concernant les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve la convention qui y est relatée.

Conformément à la loi, les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat, soit un bénéfice de 131323.91 Euros, de la façon suivante :

- au compte report à nouveau..... 131323.91 €

Soit 0.00 euros pour chacune des 1000 actions composant le capital social.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende versé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, et fait l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 12.80 % en application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, sauf dispense.

Ce dividende est soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 17.2%.

Enfin ce dividende est mis en paiement à l'issue de la présente l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants, qui ont été éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts :

EXERCICE	DIVIDENDE BRUT
2018	0 €
2019	0 €
2020	0 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et qui sera retranscrit par ses soins sur le registre des Assemblées Générales.

LE PRESIDENT
Mr SIGRIST Stéphane
25 INVEST
14 RUE DES MOUETTES
76130 MONT SAINT AIGNAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN

Acte déposé le :

27 JUIN 2022



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :

27 JUIN 2022



SAS 2S INVEST
Société par Actions Simplifiée
Capital de 1 000 Euros
Siège social : 14 rue des mouettes
76130 MONT SAINT AIGNAN

R.C.S. ROUEN : 841 145 022

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, soit une somme de 131323.91 Euros.

- au compte report à nouveau 131323.91 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et copie certifiée conforme

2S INVEST
14 RUE DES MOUETTES
76130 MONT SAINT AIGNAN

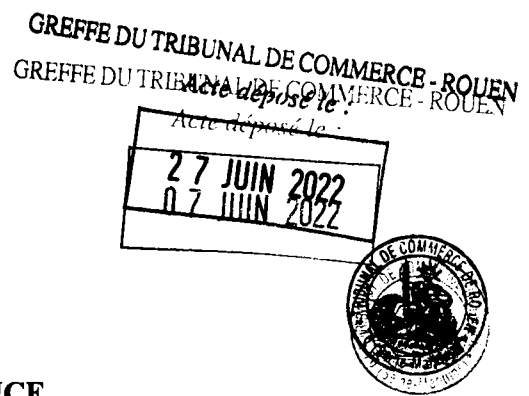
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :

07 JUIN 2022



S.A.S.U. 2S INVEST

SAS au capital de 1 000.00 Euros
RCS ROUEN N° 841145022
Siège social : 14 Rue des Mouettes
76130 MONT ST AIGNAN



RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 60 000.00 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 0 Euros, soit une augmentation de 0 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 131 323.91 Euros, soit 218.87 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 229 416.99 Euros contre 151 547.82 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 51.38 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 98 093.08 Euros contre 92 236.38 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 6.35 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 93 266.53 Euros et représentent 155.44 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 10.43 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 131 323.91 Euros soit 218.87 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	8 711.96	-	565 295.91	=	556 583.95-
Exercice en cours	2 538.39	-	427 798.43	=	425 260.04-

Soit une augmentation de 131 323.91 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 131 323.91 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	131 323.91	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	100.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	280 639.96	Euros
Situation nette	:	281 739.96	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LI GÉRANCE
25 INVEST
14 RUE DES MOULETTES
76130 MONT SAINT AIGNAN